

## Et si la Dame Jouanne basculait?

Par Oleg Sokolsky

Cette question rappellera sûrement des souvenirs à certains. J'ai effectivement repris l'excellent titre de l'article de Paul Vassal de janvier 1980<sup>1</sup>, qui colle parfaitement avec ce qui suit.

Nous savons tous que la fréquentation régulière du site de la Dame Jouanne depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, avec une augmentation significative à partir des années cinquante, que se soit par les Alpinistes (?A? obligatoire), les grimpeurs (?g? et même plus petit que ça), les randonneurs (?R? pour ceux du GR), les bivouaqueurs du week end (membres des catégories précédentes; point commun : fousseurs!), les promeneurs du dimanche (sous branche des ?mathieux? à cravate, générateurs de papier gras montés sur deux pattes et bruyant en plus. Ne devraient pas exister!), etc. à entraîné une érosion du sol sableux, parfois galopante dans les pentes raides.

Le terrain était alors propriété privée, heureusement accueillante aux grimpeurs, et les interventions de stabilisation y étaient impossibles pour toute sortes de raisons (le manque de moyens des associations en particulier). L'ONF, qui gérait depuis peu une partie mitoyenne n'était intervenu que très discrètement, de façon ponctuelle, utilisant les pins tombés au sol pour tenter d'enrayer un peu le désastre du au piétinement généralisé, rendu possible grâce à la possibilité d'accès frontal à l'ensemble de la pente à partir du stationnement le long du chemin communal. Une réalisation « anti érosive » est quand même à signaler ces dernières années : le détournement du GR, par la FFRP, pour éviter l'ancien cheminement à travers le Chaos

En revanche dans la zone domaniale des travaux importants étaient réalisés dans le but de canaliser l'accès des visiteurs à la platière (platelage) et de stabiliser les GR 13 et Bleu n° 19 (Maunoury).

Les parcelles du Requin à la Caroline appartiennent désormais à la forêt domaniale de la Commanderie. L'ONF, conscient des divers problèmes érosifs posés par ce site, se souvenant de l'écroulement du bloc mitoyen de la Tranche de Gruyère en 1966 (3 malheureux jeunes bivouaqueurs écrasés pendant leur sommeil)<sup>2</sup> et étant déjà intervenu pour « sécuriser » le « surplomb de Rascar Capac » (cf paris-Cham n° 128)<sup>3</sup>, a alors commandé une sorte d'audit de la stabilité de l'ensemble et ses problèmes érosifs à Daniel Obert, grimpeur et surtout géologue cafiste bien connu, grand spécialiste des grès bellifontains.

Daniel vient de présenter, in situ, ses observations et les réflexions qui en découlent à la Commission Erosion (ONF, AFF, Cosiroc, FFME, FFRP), au maire adjoint de Larchant et à quelques hauts responsables de l'ONF, de la DDA, etc. présents pour l'occasion ce qui montre le sérieux de la chose. Elles mettent en évidence une séparation de la zone en trois ensembles dont les risques, ceux provenant d'un déplacement éventuel de blocs de grès ou de la chute d'arbres aux racines émergées à plus de 1 mètre du sol, n'ont pas du tout la même importance.

Evitons de regarder la partie basse des pentes, affreusement piétinée et sans un gramme d'humus protecteur. Si certains points sont à surveiller il n'y a pas de risque immédiat. A l'évidence son évolution dépend tout d'abord du contrôle de son accès par les divers visiteurs du site (cf. plus haut).

A mi pente et jusqu'à la couche gréseuse «en place » (plus ou moins, et pour combien de temps?) les divers chaos de blocs constituent pour la plupart des « zones à surveiller » dans lesquelles le danger n'est pas immédiat (mais peut le devenir rapidement, les grimpeurs matelassés modernes ayant visiblement oublié l'ancien précepte n° 1 de la grimpe bleusarde : «Le sable tu n'effleureras », d'ailleurs parfaitement contraire au second « au bas d'une chute, le sable tu choisiras »). Si des remèdes efficaces sont apportés à l'érosion sableuse, on peut penser qu'ils resteront encore longtemps accessibles sans risque. Par contre une demi douzaine de blocs ou groupe de blocs aux risques d'éboulement ou de rupture bien identifiés. (exp : la Dalle de Feu avec son écaille et sa fissure évolutives, la Roche aux gravures, etc.) nécessitera des solutions analogues à celles évoquées plus loin.

Les remparts et la platière. C'est là que Daniel a repéré le plus grand nombre de «zones à risques ». La cause première est la structure de l'ensemble du banc de grès formé de plusieurs couches jointives mais mécaniquement très peu liées et aux directions de (pré)fissuration complètement indépendantes. Une circonstance aggravante, valable pour tout le Golfe de Larchant, est la faible cimentation du grès qui ne présente qu'une résistance très réduite aux efforts mécaniques, à la compression en particulier. Ce dernier point à son importance lorsque le sable, sur lequel s'appuie l'ensemble de la couche gréseuse, est entraîné par l'érosion qu'elle soit naturelle ou anthropique. Les seuls éléments qui soutiennent alors les divers bancs sont les quelques petits blocs provenant de la couche inférieure qui se désagrègent et s'écrasent rapidement. L'ensemble situé au dessus peut alors évoluer lentement ou, parfois, s'ébouler brusquement sous la forme de nombreux blocs, les diverses couches n'ayant pas l'homogénéité suffisante pour résister à leur déstructuration<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Petit conseil : même si les remontées de sables, qui y sont préconisées, sont une version moderne du mythologique Tonneau des Danaïdes, il mérite d'être relu (PC n° 35), ainsi d'ailleurs que ceux de Daniel Obert (PC n° 32 et 38) et Marcel Brot (PC n° 27).

<sup>2</sup> La Tranche de Gruyère était restée en place. Elle à été dynamitée pour pouvoir dégager les corps. Les vibrations produites par l'explosion n'ont sûrement pas amélioré la stabilité de la zone du rempart proche de l'éboulement.

<sup>3</sup> suite à une demande du Cosiroc qui était déjà intervenu de façon artisanale pour parer au plus pressé.

<sup>4</sup> et n'autoriser alors qu'un léger mouvement jusqu'à une nouvelle position d'équilibre d'une très grosse masse dont la partie arrière joue le rôle de contrepoids.

Les exemples de zones de ce type, nombreux tout au long des remparts, sont souvent relativement localisés. Pour des raisons de sécurité évidentes, corollaire de l'accueil du public, elles nécessiteront sûrement des mises en défens, de dimensions en général assez faibles, où l'évolution naturelle sera respectée (la dynamite est proscrite cf. note n° 2)) et sans danger pour les promeneurs. Les destructions volontaires (type Rascar Capac) ne seront qu'exceptionnelles.

Les divers parcours d'escalade qui traversent ces futures zones devront donc être légèrement déviés à plusieurs endroits et cela concernera pratiquement tous les circuits, du Mauve historique (sacrilège et consternation!!) aux tous derniers passages du Blanc, en passant par les Jaune, Orange, Bleu et Rouge. Des membres du Cosiroc étudient dès maintenant ces modifications, hélas inévitables, et leurs répercussions sur l'ensemble des tracés..

Et notre D.J. bellifontaine (et internationale) dans tout ça? Hé bien c'est un très épais et très long morceau de grès qui à basculé jusqu'à une position sub-verticale (en géologue courant dans le texte) et dont l'assise actuelle ne donne pas vraiment de signe de fatigue. Par contre son épaisseur importante fait qu'elle est formée de plusieurs couches, très visibles en face nord, dont la solidité des liaisons mécaniques ne peut être appréhendée. En particulier, le bloc sommital donne l'impression (sur photo) de ne rester en place que grâce à une grosse excroissance (visible en face sud) qui vient s'appuyer sur le sommet de la couche de grès centrale. Pas de panique, ayant tenu

**Dernière minute du 28 février : une annonce préfectorale imminente devrait annoncer la mise en défens de tout le site. A cette occasion le Cosiroc exprimera fermement l'opinion des Bleusards (grimpeurs, randonneurs, contemplatifs, etc).**

jusqu'à maintenant il n'y a pas de raison, sauf barre à mine baladeuse, qu'il tombe avant que des examens exploratoires complémentaires soient effectués. Par contre si vous sentez de petites vibrations au sommet, méfiance, prévenez le Cosiroc....et les autres occupants!

Pour conclure deux certitudes et une question. Que la Dame jouanne perde son chapeau, que les divers remparts de désagrègent, ces phénomènes sont parfaitement « prévisibles mais malheureusement aucun n'est prédictible ». (dans un an, dans dix mille, demain...?); par contre la mise en défens de TOUT le site est elle envisageable? prévisible? prédictible?

 Oleg Sokolsky

Article publié aussi dans Paris-Chamonix, revue du CAF IdF

<sup>5</sup> Daniel Obert; Rapport sur la mise en sécurité du Massif de la Dame Jouanne; 2002

## Réactions sur la Toile

Suite à l'annonce d'une fermeture possible du site de la Dame Jouanne, voici quelques messages glanés sur la toile.

Mel du 11 Mars,  
envoyé par Georges Polian, site Gums

Salutatouss,  
Comme certains d'entre vous le savent, le site de la Dame Jeanne, très récemment acheté par l'ONF, est sur le point d'être totalement interdit par le Préfet de Seine et Marne. Un mel de Daniel Taupin, il y a une dizaine de jours, a déjà donné l'alerte. Le cosiroc, donc plusieurs gumistes dont en particulier B.Canceill, s'occupent de cette affaire.

● Un mel de ce jour, arrivé via la liste "nature-naute" laisse entendre que les jeux seraient faits d'avance, la "concertation" une escroquerie, et le "parapluie" administratif sur le point d'être déployé. Les plus hauts et plus beaux rochers de la région parisienne seraient donc sur le point d'être définitivement interdits si cette information se révélait hélas exacte!

Le préjudice pour grimpeurs et randonneurs serait énorme, sans parler de celui que subirait la ville de Larchant (et le chalet « Jobert »)!

● Ainsi on retrouve des constantes parfaitement constantes (!) dans le comportement de l'administration (interdiction de la forêt de Bleau après la tempête du 28/12/99, interdiction du viaduc de Fauvettes, etc etc), qui pratique la "concertation" et la démocratie avec la délicatesse d'un manipulateur de marteau pilon.

Et si les interdictions sont violées, éventuellement massivement? -Aucune importance, on s'en fout, "on" est couvert, non responsable!

Mel du 12 Mars,  
envoyé par Georges Polian, site Gums

Je viens de recevoir par la liste montagne, 3 mels d'Oleg Sokolski donnant le point actuel sur l'affaire de la DJ, et des signes d'envoi de protestations au préfet de Seine et Marne (copies ci-dessous). (..)

=> Je crois que cette "affaire" qui vient après tant d'autres -et en pleine période électorale, pensez y!- n'est pas tolérable.

Je crois que cette situation (..) nécessite de très vigoureuses réactions (pas seulement pour "nos" rochers!)  
Bougez vous! Faites vite!

-----  
Vous pouvez exprimer votre désaccord à l'intention du REFET sur le site préfectoral de Seine et Marne :  
<communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr>  
et/ou <http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/>  
avec une simple phrase du type :

Monsieur le Prefet,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon opposition absolue à la fermeture totale non justifiable du site de la Dame Jouanne (Larchant). Les zones à mettre en défens pour des raisons de sécurité doivent être décidées en concertation avec les représentants des usagers du site (Cosiroc, grimpeurs, randonneurs, ONF, etc) .

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération.